



Bruxelles, le 24 janvier 2019
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2018/0158(COD)

5197/19
ADD 1

CODEC 57
UD 12
WTO 7
CADREFIN 9
PREP-BXT 6

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la répartition des contingents tarifaires de la liste OMC de l'Union après le retrait du Royaume-Uni de l'Union, et modifiant le règlement (CE) n° 32/2000 du Conseil (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

Déclaration de la Commission

La Commission souscrit pleinement à l'amélioration de la réglementation et aux engagements définis dans l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" du 13 avril 2016. Elle s'efforcera dès lors de présenter une proposition législative au Conseil et au Parlement européen dans les meilleurs délais, en vue d'aligner le règlement (CE) n° 32/2000 sur le cadre juridique introduit par le traité de Lisbonne.